



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE **COMPTE RENDU**

Présents : Monsieur le Maire,
Mesdames DELTOUR, HAUTEFEUILLE, LEFEBVRE
Messieurs CORNILLE, VAN ELSLANDE, MEEERPOEL, DELANNOY, HEIREMANS, Adjoint
Mesdames AJDADA, SCHEERS, CLOMBE, WALLEZ, ALMEIDA, VERKAMPT
Messieurs BESSA, COTTENYE, DELECOURT, DELEBECQUE,
Messieurs DELEVOYE, RUMAS, Conseillers Municipaux

Excusés : Monsieur DELVA qui donne pouvoir à Monsieur le Maire
Monsieur S MARESCAUX qui donne pouvoir à Monsieur DELANNOY
Madame DEFOSSE qui donne pouvoir à Madame DELTOUR
Madame WAGNON qui donne pouvoir à Madame LEFEBVRE
Madame SINNAEVE qui donne pouvoir à Monsieur DELEVOYE

Absente : Madame BENSIHMED (excusée sans pouvoir)

Approbation dernier conseil municipal : Vivre Wervicq 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 23 voix pour

M Le Maire : j'ai trois délibérations à vous demander d'accepter de passer en urgence, M HEIREMANS reviendra dessus pour les deux sportives, et, vous expliquera qu'une médiation est en cours avec les organismes susceptibles de nous apporter des subventions. Ils nous demandent d'avoir certaines présentations. Il n'est pas sûr que l'ensemble de ces délibérations fonctionne. Mais, néanmoins on prend les devants de telle manière à ne pas être pris de court et ne pas rater une subvention par faute de délibération, ceci pour les deux premières. La troisième traite de la dette que l'on a au niveau du challenge raid, nous attendions de l'ALJ Linselles un document que l'on n'a pas reçu. De la même manière, on prend les devants de telle manière à provisionner cette somme et ne pas devoir revenir dessus dans les jours qui viennent
Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 1 : TARIFS MERCREDIS RECREATIFS

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD
Vu la Commission « Sports/jeunesse » du 5 novembre 2014
Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 25 septembre 2013 fixant les tarifs des mercredis récréatifs à compter du 1^{er} janvier 2014

DECIDE que la participation des familles lors des mercredis récréatifs 2015 sera définie selon le tableau joint à la présente délibération.

Il est possible de payer par chèques loisirs CAF ou par chèques vacances.

En cas de non présentation du quotient familial CAF ou des éléments permettant de le calculer, la tranche maximale sera appliquée.
Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 2 : ACTIVITES POLE JEUNES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu la Commission « Sports/jeunesse » du 5 novembre 2014

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 25 septembre 2013 fixant les tarifs des activités Pôle Jeunes à compter du 1^{er} janvier 2014

DECIDE d'appliquer les tarifs joints à la présente délibération en ce qui concerne les activités du Pôle Jeunes à compter du 1^{er} janvier 2015.

Toute activité nécessite la carte d'adhésion à 10 euros et le règlement du coût total de l'activité.

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

M LE MAIRE : on avait anticipé dans le précédent conseil pour le Voyage à LONDRES en votant une participation de 20 euros par adolescent

M HEIREMANS : cela concerne 30 adolescents

DELIBERATION NR 3 : TARIFS 2015 ACM PETITES VACANCES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu la Commission « Sports/jeunesse » du 5 novembre 2014

Vu le Code des Collectivités Territoriales

DECIDE que la participation des familles lors des ACM (accueil collectif de mineurs) des petites vacances scolaires sera définie selon le tableau joint à la présente délibération.

Il est possible de payer par chèques loisirs CAF ou par chèques vacances.

En cas de non présentation du quotient familial CAF ou des éléments permettant de le calculer, la tranche maximale sera appliquée.

Les inscriptions normales auront lieu trois semaines avant le début du centre.

En cas d'inscription une semaine avant le début du centre : 5% de pénalités seront appliquées.

En cas d'inscription lors des premiers jours du centre : 10% de pénalités seront appliquées.

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 4 : TARIFS 2015 ACM ETE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu la Commission « Sports/jeunesse » du 5 novembre 2014

Vu le Code des Collectivités Territoriales

DECIDE que la participation des familles lors des ACM (accueil collectif de mineurs) des vacances d'été 2015 sera définie selon le tableau joint à la présente délibération.

Il est possible de payer par chèques loisirs CAF ou par chèques vacances.

En cas de non présentation du quotient familial CAF ou des éléments permettant de le calculer, la tranche maximale sera appliquée.

Les inscriptions normales auront lieu trois semaines avant le début du centre.

En cas d'inscription une semaine avant le début du centre : 5% de pénalités seront appliquées.

En cas d'inscription lors des premiers jours du centre : 10% de pénalités seront appliquées.

Les enfants ukrainiens accueillis dans des domiciles wervicquois durant les vacances d'été bénéficieront de la gratuité de l'accueil en ACM de juillet 2015, mais ils ne pourront participer aux mini camps sous réserve de la prise d'un arrêté du maire.

Dans le cas d'enfants accueillis suivant toute procédure de type UTPAS, DASS... ceux-ci seront inscrits suivant le barème quotient familial de la famille accueillante et suivant la procédure habituelle.

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 5 : TARIFS 2015 MINI CAMPS

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu la Commission « Sports/jeunesse » du 5 novembre 2014

Vu le Code des Collectivités Territoriales

DECIDE que la participation des familles lors des mini camps organisés durant les ACM (accueil collectif de mineurs) des vacances d'été 2015 sera définie selon le tableau joint à la présente délibération.

Il est possible de payer par chèques loisirs CAF ou par chèques vacances.

En cas de non présentation du quotient familial CAF ou des éléments permettant de le calculer, la tranche maximale sera appliquée.

Ces séjours sont ouverts à 24 enfants maximum par camp.

M HEIREMANS : tarifs indépendants des tarifs des ACM normaux

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

M LE MAIRE : Je vous rappelle que la participation de la famille dans ce cadre est d'environ 58%

DELIBERATION NR 6 : VOYAGE DES AINES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu la Commission « Intergénération/Emploi/formation/Commerce/Artisanat » du 13 novembre 2014

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu l'organisation chaque année d'une journée détente en mai/juin pour les aînés de la commune,
Vu la délibération n°5 du 5 mars 2002 fixant une participation de 26 euros par personne afin de couvrir les frais de transport, de visite, de restauration et d'animation pour cette journée,

DECIDE de porter cette participation à 28 euros par personne à compter du 1^{er} janvier 2015.

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 7 : ARS : AVIS SUR LES PROGRAMMES REGIONAUX

Suite à l'envoi reçu de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas de Calais (ARS) et conformément aux articles

L 1434-3 et R 1434-1 du Code de la Santé Publique, le Conseil Municipal doit être consulté pour avis sur les documents suivants :

- Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) du Nord Pas de Calais 2014/2017

- Projet de schéma interrégional d'organisation sanitaire (SIOS) Nord Ouest 2014/2019

Ces documents sont consultables sur le site de l'ARS Nord pas de calais à l'adresse suivante

<http://ars.nordpasdecalsais.sante.fr/consultations-en-cours.128309.0.html>

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque particulière et reconnaît en avoir pris connaissance.

MME LEFEBVRE : Le programme PRIAC définit un ensemble de mesures de financement concernant notamment le suivi des enfants et adolescents autistes, la prise en compte des besoins spécifiques des adultes handicapés et la création de places supplémentaires en maisons adaptées, la prise en compte des besoins spécifiques des personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer, le développement de l'aide aux aidants ainsi que le développement du maintien à domicile

Le deuxième programme permettra de mieux répondre à l'évolution de la demande des soins liés au vieillissement de la population et à l'augmentation de certaines maladies chroniques, de garantir l'accessibilité et la qualité des soins uniformément sur tout le territoire et d'optimiser l'utilisation des équipements

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 8 : PLACEMENTS

Vu l'article 26 de la loi organique du 1^{er} août 2001,

Vu l'article 116 de la loi de finances initiale pour 2004 modifiant les modalités de placements des collectivités locales,

Afin de faciliter la gestion de ces placements par le Receveur Municipal, il vous est proposé de donner à Monsieur le Maire l'autorisation permanente pour opérer des placements de trésorerie et ouvrir des comptes à terme conformément aux textes susvisés.

M LE MAIRE : cette autorisation existait déjà mais compte tenu du changement de mandature, il est nécessaire de la renouveler

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 9 : COTISATION ANDES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 11 juin 2014 décidant de l'adhésion de la Commune à l'ANDES (Association Nationale des Elus du Sport) et le versement d'une cotisation annuelle de 102 euros correspondant à la catégorie « moins de 5000 habitants »

Vu la communication par l'ANDES des nouveaux montants de cotisation pour l'année 2015 suite à la décision administrative de leur assemblée générale du 04/10/2014 décidant d'une hausse statutaire de 2% tous les deux ans

DECIDE de verser à l'ANDES à partir du 1^{er} janvier 2015 une cotisation annuelle de 104 euros correspondant à la tranche de 1000 à 5000 habitants,

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

M HEIREMANS : cette association nous aide dans le montage des dossiers de subvention

DELIBERATION NR 10 : PLAN D' ACTIONS DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

Au travers de la politique contractuelle d'aménagement et de développement durables, le Conseil Général s'est fixé trois objectifs pour chacun des territoires du Nord :

- Mieux adapter les politiques départementales aux spécificités du territoire

- Améliorer l'efficacité des politiques publiques en renforçant l'articulation entre les interventions du Département et les initiatives des acteurs du territoire
- Assurer un développement durable des territoires.

Pour cela, le Département a mis en place une vaste concertation avec les acteurs du territoire de l'arrondissement de Lille, et, en premier lieu avec les intercommunalités, les communes, les chambres consulaires et le Syndicat Mixte du Scot Lille Métropole.

Le plan d'actions de l'arrondissement de Lille comprend les actions que le département souhaite mettre en œuvre ou accompagner dans les prochaines années, aux côtés des acteurs du territoire.

Le plan d'actions de l'arrondissement de Lille a été adopté lors la conférence partenariale du 23/09/2014 à RONCHIN et approuvé en assemblée plénière du Conseil Général du Nord le 20/10/2014.

Huit enjeux ont ainsi été adoptés pour l'arrondissement de Lille

1° Réduire les disparités sociales et territoriales et porter une ambition d'excellence en matière de solidarité et de mieux être de la population

2° Mieux coordonner les politiques de placement, pour améliorer l'accessibilité globale de l'arrondissement

3° S'appuyer sur la culture et le sport pour développer le potentiel humain et le vivre ensemble et contribuer au changement d'image du territoire

4° Conforter et valoriser les espaces naturels et agricoles en recréant et en améliorant les continuités écologiques entre milieu urbain, périurbain, et rural

5° Promouvoir un aménagement durable et équilibrer pour améliorer la cohésion territoriale, le cadre de vie et l'attractivité

6° Mieux articuler les politiques « habitat et logement » pour favoriser l'accès au logement de qualité pour tous

7° Mettre en œuvre une stratégie économique diversifiée au service de l'insertion, de l'emploi, de l'attractivité économique, et confortant la dynamique de l'économie sociale et solidaire

8° Développer les coopérations territoriales et hisser la capitale régionale au rang des métropoles européennes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le plan d'actions de l'arrondissement de Lille présenté par le Conseil Général
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document

M LE MAIRE : ce document est téléchargeable mais également visible dans le bureau de Mme BONVARLET.

Wervicq est concerné par ce plan d'actions puisqu'est repris dans le dossier d'accessibilité globale celui de l'accessibilité de la mairie qui devrait obtenir un soutien à l'investissement par le conseil général. Sachez que l'on est classé dans la première priorité (3 croix). J'espère qu'un jour le conseil général aura assez d'argent pour revenir vers nous et nous gratifier de sa subvention puisque le dossier était complet. Il est simplement en attente de moyens financiers

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 11 : CRECHE INTERENTREPRISES : MODIFICATION DU NOMBRE DE PLACES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2011 relative à l'augmentation de 12 à 15 places au sein de la crèche interentreprise,

Considérant que les résultats prévisionnels d'occupation pour 2014 et 2015 révèlent que les 15 places sont d'ores et déjà attribuées.

De plus, de nouvelles demandes d'entrées dans la structure sont déjà enregistrées à ce jour

DECIDE D'AUTORISER Monsieur le Maire,

- A prendre contact avec la Caisse d'Allocations Familiales pour obtenir son accord pour l'intégration de cette extension de places dans le cadre du contrat enfance
- A signer en fonction du résultat des contacts pris avec la Caisse d'Allocations Familiales un avenant à la convention de l'association Val de Lys Entreprendre en vue de porter à 18 le nombre de places destinées aux demandeurs habitant la Commune.

M LE MAIRE : on a actuellement une liste d'attente de 6 enfants. On ne pourra en accueillir que 3 mais 18 c'est le cap maximum que l'on prendra sur la crèche interentreprises sachant que l'effectif global est de 38, la moitié est de 19. Si on dépasse 18 places, on pourrait devenir gestionnaire de fait et si cette association venait à rencontrer des problèmes, il ne serait pas souhaitable que la commune pallie à la carence

MME DELTOUR : la subvention demandée par la crèche est de 70 740 euros pour 18 places ce qui fait un coût moyen de place de 3930 euros. Au niveau national, le prix d'une place en crèche est de 9600 euros. Ce prix intéressant est la conséquence du partenariat avec Val de Lys et le terrain mis à disposition de la crèche

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 12 : SIMERE : COMPTES RENDUS ANNUELS DE CONCESSION ERDF ET GRDF

Monsieur le Maire remet à l'assemblée un exemplaire du compte rendu d'activités d'ERDF et de GRDF 2013.

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque particulière et reconnaît en avoir pris connaissance.

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 13 : LMCU : COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2013

Monsieur le Maire remet à l'assemblée un exemplaire du rapport d'activités de Lille Métropole Communauté Urbaine.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces documents doivent être présentés au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque particulière et reconnaît en avoir pris connaissance.

M LE MAIRE : par souci d'économie, la Communauté Urbaine ne distribue plus les rapports. Ils sont téléchargeables sur leur site internet et vous pouvez également le consulter chez Mme BONVARLET. Wervicq est d'ailleurs cité pour l'aménagement de la Place du Général de Gaulle

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 14 : CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu les besoins de la collectivité,

DECIDE de créer :

- Un poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2015,
 - Un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2015.
- Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 15 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE (1)

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la commission « Finances/administration » du 9 décembre 2014
Vu les budgets primitif et supplémentaire 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réintégrer les frais d'études générés par les travaux de la toiture du complexe sportif Avenue de la Victoire,

Il vous est proposé d'inscrire les crédits ci-après en section d'investissement afin de passer les écritures d'ordre budgétaire

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 Fonction 411 Article 2031 278.40 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 Fonction 411 Article 21318 278.40 €

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 16 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE (2)

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la commission « Finances/administration » du 9 décembre 2014
Vu les budgets primitif et supplémentaire 2014,

Considérant qu'il y a lieu de réintégrer les frais d'études générés par les travaux d'extension et d'accessibilité de la Mairie

Il vous est proposé d'inscrire les crédits ci-après en section d'investissement afin de passer les écritures d'ordre budgétaire

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 Fonction 020 Article 2031 1908.80 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 Fonction 020 Article 21311 1908.80 €

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 17 : TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu la loi N°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1407bis du Code Général des Impôts,

Vu la loi n°2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances 2013 permettant aux collectivités territoriales d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis deux années

Après en avoir délibéré, DECIDE d'assujettir à compter du 1^{er} janvier 2016 à la taxe d'habitation, pour la part communale, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

M LE MAIRE : nous avons déjà voté cette mesure pour les logements vacants depuis plus de 5 ans. Aujourd'hui, la loi nous autorise à passer à plus de deux ans. Chacun d'entre nous connaît des logements qui restent vacants depuis parfois des dizaines d'années. Cela n'est pas cohérent là où l'on manque de logements pour certaines personnes

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 18 : SUBVENTION MISSION LOCALE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la commission « Finances/administration » du 9 décembre 2014

DECIDE d'octroyer à la Mission Locale au titre de l'année 2015 une subvention de 6911 euros.

Cette subvention sera versée sur arrêté du Maire.

M LE MAIRE : la Mission Locale accompagne les jeunes de 16 à 26 ans dans différents domaines : logement, l'accompagnement individualisé et surtout la recherche d'emploi. Cette subvention fait suite à une convention signée il y a une dizaine d'années. Faisant partie du bureau de la Mission Locale, Madame DELTOUR et moi-même ne prendrons pas part au vote

Vivre Wervicq : 21 voix pour – 2 ne prennent pas part au vote

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 19 : CONTRAT D'ASSOCIATION

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la Commission « Finances/administration » du 9 décembre 2014

DECIDE

- De verser un premier acompte de 45 000 euros à l'association Ecole et Famille de l'Ecole St Joseph durant le premier trimestre 2015
- De verser un deuxième acompte de 45 000 euros durant le second trimestre 2015
- Le solde sera réglé suivant accord des parties

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 2 voix pour 1 abstention

DELIBERATION NR 20 : TARIFS MEDIATHEQUE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la commission « Culture » du 4 novembre 2014

Vu les délibérations du 4 décembre 2001 et du 5 juin 2002 décidant des tarifs de la médiathèque et des frais facturés lors du dépassement du délai de prêt des cassettes et CD

DECIDE :

- A compter du 1^{er} janvier 2015 les tarifs de la Médiathèque Municipale s'établiront comme suit

PRIX PAR PERSONNE ET PAR AN

Wervicquois 10 euros

Non Wervicquois 15 euros

PRIX PAR FAMILLE ET PAR AN

Wervicquois 20 euros

Non Wervicquois 30 euros

PRIX POUR DEMANDEURS D'EMPLOI

(inscrits à Pôle Emploi) 5 euros

Les prêts sont d'une durée de trois semaines maximum. Au-delà des rappels seront faits à la personne ou à la famille

- De facturer à compter du 1^{er} janvier 2015 le support à sa valeur marchande au-delà de deux rappels et d'ajouter à cette facturation un forfait de 10 euros afin de couvrir les frais engendrés pour récupérer les CD,DVD,livres, liseuses
- De demander une caution de 120 euros pour les liseuses

Monsieur DELEVOYE : Je rappellerai simplement ce que j'ai dit en commission. Je suis totalement contre de doubler les tarifs alors qu'ils n'ont pas été augmentés depuis 10 ans. Cela est un peu brutal. Il serait préférable que les augmentations soient plus régulières. Je voterai donc contre cette délibération

M LE MAIRE : Les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 12 ans, sans doute parce qu'on le pouvait. Aujourd'hui, je ne vous ferai pas un cours sur la politique gouvernementale que chacun connaît, dernière « claque » en date, la sortie du REP qui va nous engendrer des frais supplémentaires notamment dans le cadre de la petite enfance. Passer de 5 à 10 euros, cela représente le coût d'un livre, si vous en prenez un par mois, à moins d'un euro par mois. En comparaison, sachez qu'à COMINES, le forfait de base est à 7 euros, RONCQ 9 euros, seul problème, il faut reverser un euro à chaque emprunt de livre . Je pense que le prix de WERVICQ est encore très compétitif et très bien placée dans la concurrence locale. Cela permettra de doubler la recette pour la médiathèque

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix contre

DELIBERATION NR 21 : TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE DU MAIRE

Monsieur le Maire remet à l'assemblée un exemplaire de l'arrêté n°14 A 061 de Lille Métropole Communauté Urbaine concernant le transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de Lille Métropole Communauté Urbaine et de la future Métropole Européenne de Lille (MEL)

A compter du 1^{er} janvier 2015, seront transférés les pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement et de défense extérieure contre l'incendie

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque particulière et reconnaît en avoir pris connaissance.

M LE MAIRE : j'ai souhaité porter à votre connaissance une des premières conséquences du passage de la communauté urbaine de Lille en métropole européenne à compter du 1^{er} janvier et celle-ci consiste au transfert de certains pouvoirs de police spéciale des Maires au Président de l'EPCI

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 22 : CONTRIBUTIONS EURALYS

EURALYS, syndicat intercommunal, créé par arrêté préfectoral le 28 décembre 1999 et dont la commune de WERVICQ SUD est membre, a pour missions essentielles la cohésion et le développement du territoire, d'une part, et la mutualisation des moyens d'autre part.

Outre la compétence syndicale obligatoire (projet de territoire), la commune de WERVICQ SUD adhère aux compétences syndicales optionnelles suivantes : emploi et insertion (Maison de l'Emploi Lys Tourcoing), gestion du CLIC, gestion du relais enfance (relais assistantes maternelles).

Par lettre de son président en date du 27 novembre 2014, EURALYS a établi les contributions prévisionnelles de ses communes membres pour l'exercice 2015 et demandé un versement, au besoin échelonné, de ces contributions dès le mois de janvier 2015.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de décider que

- 1) Les contributions de WERVICQ SUD envers EURALYS pour l'année 2015 sont les suivantes (sur la base de la population INSEE de 2011 soit 4937 habitants)
 - Contribution générale – 1.60 € par habitant soit 7 899.20 euros
 - Contribution Maison de l'Emploi – 2.05€/habitant soit 10 120.85 euros
 - Contribution au CLIC – 0.50 €/habitant soit 2 468.50 euros
 - Contribution au Relais enfance 5 700.00 euros
 - Soit un total de 26 188.55 €

- 2) Le montant de ces contributions pourra faire l'objet d'une révision à la suite de la publication des statistiques du recensement INSEE de 2012 et de l'adoption par le comité syndical d'EURALYS du budget primitif syndical pour 2015.

- 3) Il vous est proposé de verser deux acomptes l'un en janvier le deuxième en mai

Cotisation de base	3900 € en janvier	3900 € en mai
Maison emploi	5000€ en janvier	5000 € en mai
CLIC	1200 € en janvier	1200 € en mai
Relais Enfance	2800 € en janvier	2800 € en mai

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 23 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES, LA TELETRANSMISSION, ET LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des Marchés Publics

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures, la télétransmission et la sécurité des systèmes d'information,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

De nouvelles contraintes juridiques obligeant les collectivités d'une part à utiliser de nouvelles procédures dématérialisées et d'autre part à accroître la sécurité de leur système d'information, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a constitué un nouveau groupement de commandes dont le périmètre est plus large que le précédent.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services suivantes :

- la dématérialisation des échanges entre administrations (tiers de télétransmission, plateforme de dématérialisation des marchés publics, ou autres télé-services et télé-formulaires) ;
- la Sécurité des Systèmes d'Information pour des prestations d'études, d'audits ou des produits ou services de sécurité (certificat, gestion d'identité des agents et des élus, sauvegarde en ligne, pare-feu, wifi sécurisé...) ;
- des prestations d'hébergement, de gestion de noms de domaine et de messagerie électronique ;
- des outils transversaux de dématérialisation interne : parapheur électronique, gestionnaire de délibérations, gestion électronique de documents, archivage électronique, ... ;
- la formation à l'utilisation des outils, objets du présent groupement de commandes.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précise que la mission du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés de services.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Par conséquent, je vous propose de vous prononcer sur les engagements de la Commune contenus dans ce document et de m'autoriser à signer cette convention.

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière, et ce à compter du 01/01/2015 et pour la durée des marchés conclus dans ce cadre,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes relatif à la dématérialisation des procédures, la télétransmission et la sécurité des systèmes d'information
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

M CORNILLE : il s'agit de transmettre de façon électronique tous les documents destinés au contrôle de légalité : arrêtés, délibérations...

DELIBERATION NR 24 : VENTE CONSORTS DEMEESTERE/VILLE DE WERVICQ SUD

Les Consorts DEMEESTERE sont propriétaires des espaces verts et du sol de voirie situés allée des Lilas. L'entretien a toujours été réalisé par la Commune.

Par délibération n°14B 0027 du 21/02/2014 le conseil de communauté a autorisé par acte notarié le transfert à Lille Métropole Communauté Urbaine du sol de voirie Allée des Lilas (parcelles cadastrables A 1433, 1441, 1442) en vue de leur intégration dans le domaine public communautaire.

La régularisation de ces transferts a nécessité l'établissement par le notaire d'un acte de prescription acquisitive qui permet à la commune d'acquérir ces biens en nature d'espaces verts et de voirie après un délai de 30 ans, période durant laquelle la commune s'est occupé de ce bien commune un propriétaire.

Considérant l'accord des consorts DEMEESTERE, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire :

- A signer l'acte de prescription acquisitive
- A signer l'acte de rétrocession à Lille Métropole Communauté Urbaine des parcelles de voirie castrées A 1433, 1441, 1442.

Les frais de ces régularisations d'acquisition et de rétrocession seront prévus au budget de l'exercice 2015.

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

M LE MAIRE : A l'occasion de fêtes commémoratives sur WERVICQ, on a eu l'occasion de rencontrer les familles DEMEESTERE, DALLE et VANDEMERSCH ; Certains liens se sont noués avec la famille DEMEESTERE. On s'est aperçu que deux terrains dans l'emprise de la rue Jean Jaurès, l'un où est situé la chapelle où est insérée une vierge, de l'autre côté le square en schistes. Ces deux parcelles appartiennent toujours à la famille DEMEESTERE. Je les ai sollicités afin qu'ils nous rétrocèdent ces terrains, ce qu'ils ont accepté à titre gratuit. Une régularisation d'actes est nécessaire via notaire. On a trouvé l'astuce de la prescription acquisitive car les terrains étaient entretenus par la ville depuis un certain temps. Ces deux terrains sont en zone à bâtir la famille DEMEESTERE nous fait donc un beau cadeau. Le terrain où se trouve la vierge servira à faire des parkings de telle manière à désengorger la rue J Jaurès

DELIBERATION NR 25 : LMCU : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur le Maire remet au conseil une copie du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce rapport a été adopté par le Conseil de Communauté en date du 10 octobre 2014.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque particulière et reconnaît en avoir pris connaissance. La Commune de WERVICQ SUD souhaite réaliser des travaux de rénovation au complexe sportif de la Victoire.

Ces travaux s'élèvent à un montant de 2 580 170 € HT

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

M DELEBECQUE : Une carcasse de voiture traîne derrière la propriété DALLE
M LE MAIRE : Elle est au Chemin des Bois dans la partie appartenant à COMINES qui est au courant

DELIBERATION NR 26 : SUBVENTION CHALLENGE RAID

Vu le Challenge Raid organisé en intercommunalité durant le week-end de la Pentecôte avec les villes de BONDUES, BOUSBECQUE, RONCQ, LINSELLES et WERVICQ SUD,

DECIDE

- De verser à l'ALJ de LINSELLES qui prend en charge l'organisation de cette manifestation une subvention de 1860 euros

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 27 : COMPLEXE SPORTIF : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

La Commune de WERVICQ SUD souhaite réaliser des travaux de rénovation au complexe sportif de la Victoire.

Ces travaux s'élèvent à un montant de 2 580 170 € HT

Vu la délibération du 27 novembre 2014 relative à une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour la rénovation du complexe sportif de la Victoire, Ils devraient être réalisés par autofinancement et par un emprunt sur l'année 2015 et seront inscrits au budget primitif.

Vu les recommandations techniques des différentes institutions,

Il vous est demandé l'autorisation de solliciter trois subventions auprès de la Fédération Française de Football :

- Une subvention pour le club house – montant total des travaux 189 727,92 € HT
- Une subvention pour l'ensemble des vestiaires dédié aux clubs de football –montant total des travaux 388 939,20 € HT
- Une subvention pour l'éclairage - montant des travaux 121 844.56 € HT

La délibération du 27 novembre susvisé est annulée

M HEIREMANS : on a déjà voté une délibération sensiblement identique lors du dernier conseil. Mais dans le cadre de notre recherche de subventions et dans le but d'affiner au mieux cette recherche, on a scindé le montant des travaux club house/vestiaires qui était regroupé lors de la dernière délibération. Les montants sont différents car pour les vestiaires nous allons essayer de demander une subvention plus élevée. Nous avons voulu ainsi intégrer le montant des vestiaires intérieurs, justifié par le football pratiqué en salle

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 28 : COMPLEXE SPORTIF : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CNDS POUR LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DU SITE

La Commune de WERVICQ SUD souhaite réaliser des travaux de rénovation au complexe sportif de la Victoire.

Ces travaux s'élèvent à un montant de 2 580 170 € HT dont 207 287.50 € HT au titre des travaux de mise en accessibilité.

Il vous est demandé l'autorisation de solliciter une subvention auprès du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) pour ces travaux

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 29 : BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur CORNILLE visionne les tableaux présentés à la commission Finances du 09/12
Lors du dernier DOB, nous avons des prévisions de déficit de -121000 euros en fonctionnement et -130000 en investissement

Le budget devant être équilibré, en recettes nous avons augmenté de 61 000 euros (restauration scolaire, NAP, jeunesse, espaces verts, finances) et en dépenses nous avons diminué de 60 000 euros (NAP, salaires jeunesse, illuminations de Noël, fluides, éclairage public, cimetière)

En finances en dépenses on a intégré les 18 000 euros d'intérêts du prêt et une dotation aux amortissements de 247 000 euros on arrive donc pour la section de fonctionnement à un total dépenses et recettes de 4 025 840 euros.

En investissements, en recettes on retrouve la FCTVA, la TLE, le SIMERE la dotation aux amortissements et l'emprunt de 1 500 000 sur 15 ans ce qui fait 1 952 000 euros

En dépenses remboursement de l'emprunt, achat de logiciels, instruments pour l'école de musique, un souffleur pour les espaces verts, du matériel pour la jeunesse et les sports, enfouissement des réseaux Rue J Jaurès et des jardinières et des travaux pour les bâtiments pour 1 952 000 euros.

Les principales pages du budget sont la Page 5 où l'on retrouve les 4 025 840 euros et les 1 952 000 euros dans la balance

Page 6 : section de fonctionnement en recettes et dépenses par chapitre comptable

Page 7 : dépenses d'investissement par chapitre comptable

Pages 10.11.1 à 10.11.3 : dépenses de fonctionnement détaillées par chapitre et par article

Pages 12.13.1 à 12.13.2 : recettes de fonctionnement détaillées

Pages 14.15.1 à 14.15.2 : dépenses d'investissement détaillées

Pages 16.17.1 à 16.17.2 : recettes d'investissement détaillées

Pages 18.1 et suivantes : investissement par opération

Pages 19.1 à 21.2 : présentation croisée par section analytique de la M14 et par fonction

Pages 22 à 31 : état de la dette : à néant actuellement

Pages 34.35.1 à 34.35.2 : équilibre financier pour voir que la commune est capable de rembourser la dette d'emprunt

Pages 48.1 à 48.2 : subventions d'associations

Page 51 : postes proposés et pourvus

M CORNILLE : les subventions de droit privé sont les aides de la commune à des privés (ravalement de façade...)

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix contre

DELIBERATION NR 30 : TAUX DES TAXES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le budget primitif 2015

DECIDE

- D'adopter les taux suivants pour l'exercice 2015

TAXE D'HABITATION 29.14

TAXE FONCIERE BATIE 22.98

TAXE FONCIERE NON BATIE 48.08

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix contre

Le Maire,
Conseiller Communautaire,

JEAN GABRIEL JACOB



TARIFS ACM (Accueil Collectif de Mineurs) PETITES VACANCES SCOLAIRES 2015

Maternel : journée ou ½ journée

Primaire : journée ou ½ journée

Horaires : 9 h à 17 h 30

Possibilité de garderie (7h30/9h00 – 17H30/18 H30) cout garderie en sus : tarification identique à la garderie périscolaire

Inscriptions à la semaine

Tarification à la journée ouvrée

(en cas de sortie d'une journée : le coût est d'une journée pour les inscrits en ½ journée)

Possibilité de restauration : Coût repas en sus : tarification identique à la restauration scolaire

Inscriptions normales :trois semaines avant le début du centre

Si inscriptions 1 semaine avant le début du centre : 5% de pénalités

Si inscriptions lors des premiers jours du centre : 10% de pénalités

QF	1 ENFANT		ENFANT SUPPLEMENTAIRE	
	½ journée	Journée	½ journée	journée
0.00 à 399.99	2.90	5.00	2.00	3.50
400.00 à 599.99	3.50	6.20	2.50	4.30
600.00 à 749.99	4.20	7.30	3.00	5.10
750.00 à 899.99	4.90	8.60	3.50	6.00
900.00 à 1049.99	5.70	10.00	4.00	7.00
1050.00 à 1199.99	6.60	11.60	4.60	8.10
1200.00 à 1499.99	7.40	12.90	5.20	9.00
1500.00 à 9999.99	8.10	14.20	5.70	9.90
Non wervicquois	12.10	22.70	8.50	15.90



TARIFS ACM ETE 2015

Maternel : ½ journée ou journée

Primaire : journée ou ½ journée

Inscriptions à la semaine obligatoire

Tarifcation à la semaine

Coût repas en sus : tarification identique à la restauration scolaire

Coût garderie en sus : tarification identique à la garderie scolaire

Inscriptions normales : trois semaines avant le début du centre.

En cas d'inscription une semaine avant le début du centre : 5% de pénalités

En cas d'inscription lors des premiers jours du centre : 10% de pénalités

QF	1 ENFANT		ENFANT SUPPLEMENTAIRE	
	½ journée	Journée	½ journée	journée
0.00 à 399.99	15.40	26.95	10.80	18.90
400.00 à 599.99	18.15	31.70	12.70	22.20
600.00 à 749.99	20.50	35.85	14.40	25.10
750.00 à 899.99	22.20	38.85	15.55	27.20
900.00 à 1049.99	24.55	42.90	17.20	30.05
1050.00 à 1199.99	26.50	46.30	18.55	32.40
1200.00 à 1499.99	29.50	51.50	20.65	36.05
1500.00 à 9999.99	31.50	55.00	22.05	38.50
Non wervicquois	66.10	115.70	46.30	81.00



TARIFS MERCREDIS RECREATIFS 2015

Horaires : 9 h 00 à 17 h 30
Maternels et Primaires

Garderie possible de 7 h 30 à 9 h et de 17 h 30 à 18 h 30

Tarifs garderie en sus (identiques aux garderies scolaires)
Pique nique à ramener

QF	1 ENFANT		ENFANT SUPPLEMENTAIRE	
	½ journée	Journée	½ journée	journée
0.00 à 399.99	2.60	4.50	1.80	3.15
400.00 à 599.99	3.25	5.60	2.30	3.90
600.00 à 749.99	3.85	6.65	2.70	4.65
750.00 à 899.99	4.45	7.75	3.10	5.40
900.00 à 1049.99	5.15	9.00	3.60	6.30
1050.00 à 1199.99	5.95	10.40	4.15	7.30
1200.00 à 1499.99	6.70	11.65	4.70	8.15
1500.00 à 9999.99	7.35	12.80	5.15	8.95
Non wervicquois	11.00	19.10	7.70	13.40



TARIFS ACTIVITES POLE JEUNES 2015

Si le nombre de jeunes minimum n'est pas atteinte, la sortie est annulée

Si le nombre de jeunes est supérieur, il faut prendre par tranche de 12 car la norme animateurs est de 1 pour 12

ACTIVITES	NOMBRE JEUNES MINIMUM	TARIFS 2015
DOMYOS BONDUES	14	4.5
OCEADE BRUXELLES	18	13.00
KINEPOLIS LOMME	24	5.00
BOWLING MOUSCRON	12	7.00
PATINOIRE WASQUEHAL	24	3.5
INQUEST VILLENEUVE D'ASCQ	12	10.00
JOURNEE A PARIS	24	16.00
PISCINE MOUSCRON	12	6.00
BOBBEJANLAND	24	13.00
LASERGAME LILLE	24	7.00
SORTIE BRAY DUNES	12	14.00
SPEED PARK	24	13.50
SORTIE MER A LA PANNE	12	14.00
PLANET BOWLING LOMME	24	6.00
SKI NAUTIQUE NOEUX LES MINES	24	7.50
PISCINE HERLIES	24	6.00
LAZERWOOD HOUDAIN	24	14.5
ZOO ANVERS	24	14.5
URBAN FOOT BONDUES	24	2.00
KARTING	24	11.00
CHAR A VOILE COTE D'OPALE	24	15.00
WALIBI	25	15.50
EQUITATION NEUVILLE EN FERRAIN	20	5.00

ACCROBRANCHE WERVICQ SUD	24	7.50
ACCROBRANCHE COMINES/Belgique	24	8.00
BELLEWAERDE	24	11.00
EURODISNEY	24	19.00
PARC ASTERIX	24	17.50
HALLE DE GLISSE LILLE	12	3.50
BMX RONCQ	12	6.50
BLUEBERRY HILL COURTRAI	12	12.00
DINAN AVENTURE DESCENTE LESSE	24	10.00
RALLYE ROOTS NOEUX LES MINES	24	11.00
MATCH DE FOOTBALL LILLE	21	15.00
MATCH DE FOOTBALL STADE DE France	24	26.00
ATELIER DANSE WERVICQ SUD	24	2.50
STAGE CULTUREL METROPOLE LILLE	24	10.00
STAGE SPORTIF 1 JOUR METROPOLE LILLOISE	24	8.00
SORTIE CULTURELLE	24	25.00
Carte d'adhésion		10.00



TARIFS DES MINI CAMPS ETE 2015

Tarifs à déduire du prix du centre. Pas de distinction entre le premier enfant et les suivants.

Participation de 24 enfants maximum pour chaque séjour.

quotients	Tarif du mini camp
0.00 à 399.99	40.00
400.00 à 599.99	45.00
600.00 à 749.99	50.00
750.00 à 899.99	55.00
900.00 à 1049.99	60.00
1050.00 à 1199.99	65.00
1200.00 à 1499.99	70.00
1500.00 à 9999.99	75.00
Non wervicquois	100.00